



Séance extraordinaire du Conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue le 11 juillet 2024, à 18 h 00, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, située au 204, rue Principale à Saint-Basile-le-Grand, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard ;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que
messieurs les conseillers Denis Vézina et Guy Lacroix ;

Monsieur Martin St-Gelais, directeur général par intérim et
M^e Alexandre Doucet-McDonald, avocat, greffier et directeur des Services juridiques.

Sont absents :

Messieurs les conseillers Martin Leprohon et Olivier Cameron-Chevrier.

2024-07-269

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

À : 18 h 00

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

Ouverture de la séance

Moment de réflexion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation signature et autorisation dépense - Entente de réalisation de travaux majeurs - Hydro-Québec - Accès temporaire Northvolt
3. Autorisation signature et autorisation de dépense - Lettre d'autorisation budgétaire - Canadien National - Accès temporaire Northvolt
4. Autorisation de signature et autorisation de dépense - Travaux de protection de la fibre optique - Bell360 - Accès temporaire Northvolt
5. Suspension et fin d'emploi de l'employé matricule n° 4103
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-07-270

RÉSOLUTION

Autorisation signature et autorisation dépense - Entente de réalisation de travaux majeurs - Hydro-Québec - Accès temporaire Northvolt

CONSIDÉRANT le projet visant à aménager un accès temporaire pour desservir le terrain de Northvolt via la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE cet accès doit croiser les rails du Canadien National ;



CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet d'accès est assuré par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le rehaussement des lignes électriques ainsi qu'un nouveau branchement d'alimentation électrique a été présentée à Hydro-Québec dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de réalisation de travaux majeurs pour le rehaussement des lignes électriques ainsi qu'un nouveau branchement d'alimentation électrique ;

D'autoriser une dépense d'environ 32 450,18 \$, taxes incluses, pour ces travaux effectués dans le cadre de l'aménagement d'un accès temporaire desservant le terrain de Northvolt via la route 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-07-271

RÉSOLUTION

Autorisation signature et autorisation de dépense - Lettre d'autorisation budgétaire - Canadien National - Accès temporaire Northvolt

CONSIDÉRANT le projet visant à aménager un accès temporaire pour desservir le terrain de Northvolt via la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE cet accès doit croiser les rails du Canadien National ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet d'accès est assuré par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour des travaux de protection de la fibre optique a été présentée au Canadien National dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT la Lettre d'autorisation budgétaire soumise par le Canadien National ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, la Lettre d'autorisation budgétaire à intervenir avec le Canadien National pour les travaux de protection de la fibre optique ;

D'autoriser une dépense d'environ 41 500 \$, taxes non incluses, pour ces travaux effectués dans le cadre de l'aménagement d'un accès temporaire desservant le terrain de Northvolt via la route 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



2024-07-272

RÉSOLUTION

Autorisation de signature et autorisation de dépense - Travaux de protection de la fibre optique - Bell360 - Accès temporaire Northvolt

CONSIDÉRANT le projet visant à aménager un accès temporaire pour desservir le terrain de Northvolt via la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE cet accès doit croiser les rails du Canadien National (CN) ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet d'accès est assuré par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée à Bell360 dans le cadre de ce projet pour des travaux de protection de la fibre optique, incluant la protection par signaleur ferroviaire requise par le CN ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis à intervenir avec Bell360 pour les travaux de protection de la fibre optique ;

D'autoriser une dépense d'environ 100 000 \$ pour des travaux de protection de la fibre optique, incluant la protection par signaleur ferroviaire requise par le Canadien National, dans le cadre de l'aménagement d'un accès temporaire desservant le terrain de Northvolt via la route 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-07-273

RÉSOLUTION

Suspension et fin d'emploi de l'employé matricule n° 4103

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de l'employé matricule n° 4103 est conditionnelle à la réussite d'une période d'essai ;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, en date du 9 juillet 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'entériner la suspension, avec traitement, pour fins d'enquête de l'employé matricule n° 4103, du 3 juillet au 10 juillet 2024 ;

De mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule n° 4103 à compter du 11 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Période de questions et réponses (18 h 08)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.



2024-07-274

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 18 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.


Yves Lessard
Maire


M^e Alexandre Doucet-McDonald, avocat
Greffier